

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DES TRAVAUX

Adresse de la construction :

Entreprise :

Représenté par :

en qualité de :

Maitre de l'ouvrage :

Je soussigné, après avoir procédé ce jour, en présence de
à la visite des ouvrages réalisés à l'adresse indiquée ci-dessus, déclare qu'il est procédé ce jour contradictoirement à la réception.

Sans réserve

Avec réserves (cf. Liste des réserves sur feuilles annexées)

Cette réception est l'acte par lequel le maitre de l'ouvrage accepte les travaux réalisés prévus par le contrat. A compter de ce jour, le maitre d'ouvrage prend possession de la construction et en assure la garde et l'entretien.

En application de l'article 1792-6 du Code Civil, cette réception est le point de départ de la garantie due par le constructeur (année de parfait achèvement) et de celles dues par les assureurs (garantie biennale de bon fonctionnement concernant les éléments d'équipement dissociables de la construction, garantie décennale et dommages-ouvrage).

Fait en trois exemplaires à

le/...../.....

Le Maître d'ouvrage ⁽¹⁾

Le constructeur ⁽¹⁾

(1) Mention manuscrite « lu et approuvé - Bon pour accord »

